



Montreuil, le 17 février 2017

Madame Najat VALLAUD BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS cedex 07 SP

PD-AB 17-024

Madame la Ministre,

Vous avez pris la décision de mettre en place une convention de transfert entre l'Éducation nationale et Pôle Emploi pour gérer l'indemnisation chômage.

Sur les cinq académies pilotes, le dernier mois de chômage payé sera février avec un mois d'attente avant la prise en charge, en avril, par Pôle Emploi.

Les autres académies finiraient, selon les remontées que nous avons du terrain, en avril avec les premières ARE payées par Pôle Emploi à partir de juin.

Cette situation pose de nombreuses questions, à la fois pour les collègues au chômage et pour les personnels gestionnaires :

- un défaut d'information alors que la période de mutation approche,
- l'avenir de personnels titulaires qui pourraient se retrouver confrontés à la suppression de leur poste,
- la gestion des ARE de plusieurs dizaines de milliers de personnels au chômage sur la période transitoire,
- le risque de méconnaissance de Pôle Emploi et le défaut d'information à destination des personnels non-titulaires de l'Éducation nationale sur leurs ARE,
- le risque de report de charge sur les services gestionnaires de personnels administratifs, techniques et enseignants.

Étant donné les délais impartis, nous souhaitons obtenir des informations claires et précises quant aux conditions de ce transfert, sur les points suivants :

- quel reclassement envisagez-vous pour les personnels titulaires et non-titulaires du service ?
- quelles sont exactement les conditions matérielles et temporelles du transfert du service ?
- y aurait-il le maintien d'un service à effectifs réduits ou la création d'une nouvelle cellule pour assurer un lien avec le Pôle emploi à compter de la rentrée 2017 ?

Il est problématique que les personnels qui voient leurs postes supprimés ne puissent pas obtenir plus d'informations précises quant à leur avenir.

Nous vous demandons d'intervenir au plus vite pour mettre un terme à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Désiré
Secrétaire général de la CGT Educ'action